

Peste porcine africaine : Le SPW invite à la prudence

Le virus de la peste porcine africaine est à nos portes. Un sanglier suspect a été trouvé dans l'État allemand de Hesse située à 150 km de la Belgique.

Que vous soyez promeneurs, chasseurs, forestiers, pêcheurs, campeurs, vacanciers ...

Si vous trouvez une carcasse de sanglier, signalez-la immédiatement au Département Nature et Forêt (DNF)

Appelez sans tarder SOS Environnement Nature au numéro gratuit 1718 (en français) ou 1719 (en allemand)

Le 14 juin 2024, un sanglier a été abattu dans le land de Hessen, en Allemagne, parce qu'il présentait des problèmes de comportement. Le 15 juin 2024, l'Institut Friedrich Loeffler (laboratoire national de référence allemand) a détecté le virus de la PPA dans le prélèvement échantillonné sur ce sanglier (source : [Peste porcine africaine \(PPA\) | landwirtschaft.hessen.de](https://www.landwirtschaft.hessen.de)).

Ce cas a été détecté près de la ville de Rüsselsheim au sud-ouest de Francfort sur la rive Est du Rhin dans le land de Hessen, à 5 km du land de Rhénanie-Palatinat. Ce foyer est situé à **150 km de la frontière belge**.

Le virus est proche de nos frontières, il est donc essentiel de détecter son éventuelle introduction le plus précocement possible pour limiter sa propagation. Cette maladie entraîne de fortes mortalités dans les populations de sangliers. **Par conséquent, toute carcasse de sanglier est susceptible d'être infectée par le virus de la PPA et doit obligatoirement être testée.**, sauf les animaux accidentés de la route.

Si vous trouvez un sanglier mort, non accidenté, veuillez en informer immédiatement le Département de la Nature et des Forêts (DNF) du Service Public de Wallonie :

- **Soit en appelant** au numéro de téléphone gratuit **1718 (en français) ou 1719 (en allemand) (SOS Environnement Nature),**



- **soit en ligne via « [Signalement de carcasses de sangliers](#) ».**

L'analyse de la carcasse permettra d'établir rapidement un diagnostic d'infection ou non ; et de mettre en place des mesures limitant la propagation de la

maladie le cas échéant.

Supporters de l'Euro 2024, vacanciers, chasseurs, chauffeurs de camions : Ne ramenez pas de viande provenant des régions touchées par la peste porcine africaine

Le virus a fait un bond d'environ 500 km par rapport aux zones déjà infectées en Europe. Cette distance de propagation est probablement liée à l'activité humaine. Si vous vous rendez en Allemagne ou dans d'autres régions infectées comme l'Italie ([zones à risque](#)), faites particulièrement attention à suivre les trois recommandations suivantes qui permettent d'empêcher une introduction de la maladie en Belgique :

- Ne ramenez pas de viande de porc en Belgique ;
- Jetez vos restes alimentaires dans une poubelle fermée ;
- Ne nourrissez pas les cochons avec vos restes alimentaires.

Actuellement, aucun vaccin n'est disponible pour protéger les animaux de la peste porcine africaine. Ce virus est **fortement résistant** dans l'environnement. La transmission peut avoir lieu par contact direct entre animaux, mais également par le biais de **matériaux contaminés tels que les trophées de chasse, les vêtements de chasse, les bottes ou les véhicules**. La viande de porc infecté et les dérivés peuvent également contenir de forte concentration de virus. **Afin d'éviter de propager le virus par des restes alimentaires infectés, veillez à jeter ceux-ci dans des poubelles fermées.**

Pour rappel, la **peste porcine africaine (PPA)** est une maladie virale presque toujours mortelle qui touche exclusivement les porcs domestiques et les sangliers. La Belgique en est officiellement indemne depuis 2020.

Cette maladie ne présente aucun risque pour l'homme. Elle affecte uniquement les porcs.

Pour plus d'information, veuillez consulter la page web dédiée à la peste porcine africaine en Wallonie : biodiversite.wallonie.be/peste-porcine-africaine .



Nicolas YERNAUX
Porte-parole
Service public de Wallonie
Place Joséphine-Charlotte 2,
5100 NAMUR (JAMBES)
GSM: **0486 95 99.40**
Tél. : +32 (0)81 32 14 54
Fax : +32 (0)81 32 16 10
nicolas.yernaux@spw.wallonie.be

www.wallonie.be
N° Vert : 1718 - 1719 (pour les germanophones)